

### Questionnaires sur la mobilité : 62,7% de participation

Vous avez été **294** à bien vouloir renseigner le questionnaire qui vous a été distribué sur vos déplacements.

✓ **75%** des agents de la ville et du CCAS utilisent de façon habituelle leur véhicule personnel,

✓ **38,8%** se rendent au travail à pied, à vélo ou en transport en commun.

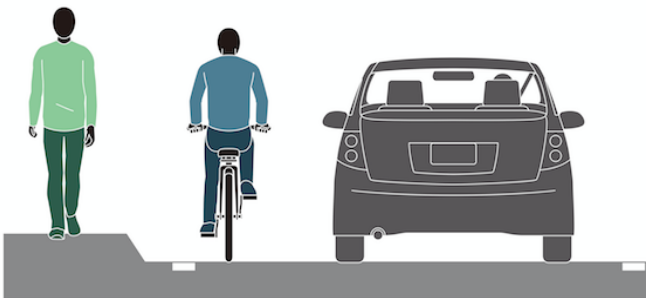
La distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail est de **9,8 km**.

Le choix du véhicule est motivé principalement par le manque d'une offre de transport adapté ( temps de trajet trop long, pas assez de fréquence, lieu du domicile non desservi...) et la nécessité de gérer l'accompagnement des enfants, cette réponse concerne **76%** des femmes.

#### Et Après ...Appel à volontariat

L'ensemble du diagnostic et des propositions que vous avez formulées seront étudiées par un groupe de travail, constitué d'agents volontaires, de représentants syndicaux, de responsables de services et d'Elus.

**Vous souhaitez participer au groupe de travail**  
**Merci de faire acte de candidature auprès de**  
**Serge Tazua [s.tazua@mairie-le-bouscat.fr](mailto:s.tazua@mairie-le-bouscat.fr) ou**  
**05 57 22 26 21 ou Nicolas Bedin [n.bedin@mairie-le-bouscat.fr](mailto:n.bedin@mairie-le-bouscat.fr) ou**  
**05 57 22 26 55**



### Retenue à la source des impôts sur le revenu, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019

L'administration fiscale calculera, selon les revenus 2017 déclarés au printemps 2018, le taux de prélèvement qui sera appliqué à la rémunération.

• Les contribuables qui déclarent leurs revenus en ligne auront communication de leur taux de prélèvement à l'issue de leur déclaration. Les couples pourront, à ce moment-là, opter pour des taux différenciés. Les agents ne souhaitant pas que leur taux personnalisé soit communiqué à leur employeur pourront opter pour le taux non personnalisé.

• Les contribuables qui ne déclarent pas leurs revenus en ligne pourront opter pour un taux individualisé ou non personnalisé à compter de mi-juillet.

• Tous les contribuables auront communication de leur taux de prélèvement sur leur avis d'impôt à l'été 2018.

• L'administration fiscale communiquera ensuite à l'employeur le taux de prélèvement retenu pour le contribuable, sauf s'il a opté pour ne pas transmettre son taux personnalisé à son employeur. Dans ce cas, l'employeur applique un taux non personnalisé déterminé sur la base du montant de la seule rémunération qu'il verse.

**• Dès le premier revenu versé en 2019, ce taux de prélèvement sera appliqué à la rémunération ou au revenu de remplacement : le prélèvement à la source sera automatique, et apparaîtra clairement sur la fiche de paie.**

## AGENDA

- **Lecture musicale de Valentine Goby** accompagnée par l'harmoniciste Jérôme Peyrelevade - Jeudi 1er mars - 19h - La Source
- **Concert de Juliette** - Vendredi 2 mars - 20h30 - Ermitage-Compostelle
- **Un animal de compagnie** - Mercredi 7 mars - 20h30 - Ermitage-Compostelle
- **Concert de l'école municipale de musique** - Vendredi 9 mars - 20h - Ermitage-Compostelle
- **Le jeune ballet d'aquitaine** - Vendredi 16 mars - 20h30 - Ermitage-Compostelle
- **Conférence interactive** "du gaspillage alimentaire à une alimentation durable" - 17 mars - 10h30 - La Source
- **Conférence musicale de Florent Mazzoleni** - Mercredi 21 mars - 19h - La Source
- **Plus d'infos :** [bouscat.fr](http://bouscat.fr)



### Arrivées :

- La Source** - Colinne Paillet et Marie Galienne,
- Crèche Providence** - Olivia Guinle,
- Jeunesse** - Pauline Naudon,
- École de musique** - Éva Cusmir,
- Crèche Chenille Verte** - Coralie Derameaux,
- CTM** - Jonathan Maurie et Lucie Philippe,
- CCAS** - Tiffen Fouche Leonetout.

### Départs :

- Direction Générale des Services** - Yannick Uhel,
- La Source** - Laura Inaudi,
- Crèche Chenille Verte** - Sonia Raymond,
- Education** - Corinne Rodriguez,
- Multi Accueil Les Mosaïques** - Julie Caup,
- École de musique** - Christine Negre,
- RA La Bérengère** - Fatima Hajjami,
- Éducation** - Chantal Olasagasti.

Lors de la Cérémonie des vœux, les Médailles Promotion 2018 ont été décernées à :

### OR – 35 ans de service :

- Crèche Providence** - Alexandra Loyer
- Crèche Providence** - Éliane Dufresne
- Rés. autonomie La Bérengère** - Chantal Hellies

### ARGENT – 20 ans de service :

- Crèche Providence** - Paquita Caverio
- Urbanisme** - Reirha Louafi
- École Primaire Centre II** - Sandrine Henon
- Halte garderie du Centre** - Corinne Grocassan
- École primaire Lafon Féline** - Marina Cavillac
- Développement Durable** - Cristina Damota

N'oubliez pas de vous munir de votre carnet de vaccination lors de votre visite à la médecine du travail, pour un suivi des mises à jour nécessaires !

## Le service Relations Usagers certifié pour la qualité de son accueil



Le Service Relations Usagers s'est engagé depuis 2015 dans une démarche qualité qui vise l'amélioration des conditions d'accueil et des services rendus aux usagers. En février 2018, le service Relations Usagers a obtenu le renouvellement de la certification Qualiville décernée en 2017 par l'AFNOR (Association Française de Normalisation) pour :

- L'accueil général et le standard téléphonique
- Les formalités administratives (titres d'identité, attestations d'accueil, recensement citoyen...)
- L'état-civil

**Cette année, le périmètre certifié a été élargi à deux nouveaux domaines : les élections et les affaires funéraires.**

La certification Qualiville est attribuée au terme d'un audit de deux jours sur site visant à vérifier le respect des engagements de service : un accueil courtois, attentif et personnalisé, des délais d'attente raisonnables, des horaires de rendez-vous respectés, des actes fiables, l'efficacité du traitement des demandes... Cette distinction reconnaît la qualité des services proposés à la population et valorise le travail accompli par les agents municipaux, 13 personnes sont impliquées au quotidien dans cette démarche d'amélioration continue et de modernisation.

## Focus Les obligations vaccinales

Lors du dernier Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), les risques de blessure et de coupure des agents dans l'exercice de leurs fonctions ont été évoqués. Il est, en conséquence, important de rappeler qu'une vigilance particulière doit être apportée par tous les agents à la vaccination contre le tétanos, qui doit être effectuée tous les 20 ans par les personnes âgées de 20 à 60 ans (tous les 10 ans au-delà). Le calendrier des vaccinations édité par le Ministère des affaires sociales et de la santé recense les vaccinations obligatoires ou recommandées en fonction des professions exercées. Voici la liste des obligations vaccinales concernant les agents de la Ville et du CCAS du Bouscat:

Professionnels concernés	Vaccins obligatoires	Vaccins recommandés
Personnels des établissements d'hébergement de personnes âgées	BCG, DTP, Hépatite B	Coqueluche, grippe saisonnière
Personnels des services de maintien à domicile pour personnes âgées	BCG, DTP, Hépatite B	Grippe saisonnière
Personnels des établissements de garde d'enfants d'âge pré-scolaire (crèches, halte-garderie...)	BCG, DTP, Hépatite B	Coqueluche, Hépatite A, Rougeole, Varicelle
Assistants maternels	BCG	Coqueluche, Hépatite A, Rougeole, Varicelle
Personnels au contact des enfants	BCG	Rougeole